135 000 **C'est le nombre d'étrangers, environ, qui ont acquis la nationalité française en 2010, par mariage ou naturalisation.**

g, ***franco-chinois, avocat.***

fois l'héritier de ui de Rousseau »

uble nationalité, j'ai donc dû faire un choix. nuit ans, mais j'ai attendu d'avoir vingt-trois de Zhejiang, dans le sud-est de la Chine, à parents, partis avant moi. Je suis venu avec égale, par Hong Kong, les Pays-Bas puis en r les routes, je m'en souviendrai toute ma vie. ns sur ma double culture, me demandant en autre. Petit à petit, on prend conscience que que la culture française fait partie de nous et ndé la nationalité française. Il fallait faire un bon. Je voulais avoir un lien juridique, une aussi d'acquérir plus de libertés, la première ment le faire pour la présidentielle de 2007, e naturalisation est paru trop tard.

core critiquer la double nationalité. Je suis à deux prénoms : un chinois et un français, je ec cette double culture. Je me sens à la fois usseau. On peut appartenir à deux cultures r l'éducation.

la double nationalité. Le sociologue chinois sciences sociales, milite pour la reconnais- s chinois de l'étranger. Si vous interrogez les grande majorité préférerait avoir les deux. appartenance à un État, à une culture. »

Propos recueillis par M. B.

nt à leurs autres nationalités ple culture est une richesse.

hoisir

Pierre Pytkowicz

Olivia Bergeot, ***franco-slovaque, violoniste.***

« Nous sommes considérés comme des traîtres potentiels à la patrie »

« Ma mère est née tchécoslovaque en 1947. Elle a acquis la nationalité française par le mariage. Je suis donc née française et tchécoslovaque. J'y ai passé tous mes étés jusqu'au décès de ma grand-mère quand j'avais seize ans. Je garde de ces voyages le souvenir des heures interminables qu'on passait à la douane, où tous nos bagages étaient fouillés. C'était difficile d'aller et de venir. Il fallait des visas pour tout le monde, et un permis pour ma mère. Mon père avait appris le slovaque et c'est la langue que nous parlions à la maison, au point que les aînés de mes frères et sœurs ont attendu l'école pour apprendre le français.

Ces propositions sur les binationaux sont absolument ridicules. Je ne vois pas où est le problème, cela prouve une étroitesse d'esprit consternante. De quoi ont-ils peur ? Que je devienne agent double à la solde du Komintern ? Ces débats diffusent l'idée que les binationaux seraient des traîtres potentiels à la patrie. Nous vivons dans un contexte européen et mondialisé. Ils acceptent très bien la mondialisation de l'économie. Et celle des hommes ? Le sentiment d'être française, je l'ai davantage éprouvé en vivant en Belgique. Non par chauvinisme, mais en ressentant l'altérité, sans nationalisme. Dans mon sentiment d'être française, la double nationalité n'a jamais gêné. C'est plutôt une ouverture qui évite certains préjugés. Si le projet de Claude Goasgen passait, je devrais renoncer à ma nationalité slovaque. On peut aussi imaginer que dans un mouvement de réaction adolescente, pour réagir à cette stigmatisation, le choix soit de renoncer à la nationalité française. Dans mon orchestre, j'ai une collègue japonaise qui a dû renoncer à sa nationalité parce que le Japon est exclusif en la matière. Les Danois aussi interdisent la double nationalité, et, au bout de cinq ans à l'étranger, on perd le droit de vote. Je ne vois pas quel est le bénéfice pour le pays. »

Propos recueillis par A. R.

LA VRAI-FAUSSE RECULADE DE GOASGUEN

La commission des Lois de l'Assemblée nationale a définitivement voté hier la publication du rapport de la mission d'information sur la nationalité. Le prérapport du député UMP Claude Goasguen, révélé la semaine dernière par *Libération,* avait provoqué un tollé. Même les députés de droite avaient jugé négativement la *« faisabilité »* de ses mesures. Et pour cause : le texte préconisait la suppression de la double nationalité. Deux catégories étaient alors visées : les personnes nées en France de parents étrangers, devenues françaises grâce au droit du sol, et celles nées à l'étranger et naturalisées françaises. Dans la version définitive du rapport, la première catégorie est effectivement épargnée. Mais la deuxième proposition reste écrite noir sur blanc : *«Subordonner l'acquisition de la nationalité française par déclaration – à raison du mariage – ou par décision de l'autorité publique – dans le cadre de la procédure de naturalisation – à la renonciation expresse du déclarant ou du candidat à sa ou ses nationalité(s) étrangère(s)».* Autres propositions : renforcer l'enseignement de *la Marseillaise,* créer une *«manifestation de volonté d'acquérir la nationalité française »* pour les personnes nées en France de parents étrangers, développer la négociation de *«conventions bilatérales réduisant les cas de double nationalité»,* ou encore instituer un test écrit de naturalisation, portant sur la langue, la culture et l'histoire.

« Ceux qui gênent sont les ex-colonisés »

Pour Séverine Labat, auteure d'un essai sur les Franco-Algériens, le débat sur la nationalité vise en fait à jeter le discrédit sur les plus socialement défavorisés.

ENTRETIEN

Docteur en sciences politiques, chercheuse au CNRS/Cadis à l'École des hautes études en sciences sociales, Séverine Labat est spécialiste de l'Algérie et des mouvements migratoires. Elle a publié un essai sur les binationaux franco-algériens (1). Elle souligne l'hypocrisie du débat sur la binationalité en rappelant la participation active de la France à la fuite des cerveaux de ses anciennes colonies.

DR

Le rapport de Claude Goasguen propose d'interdire la binationalité aux personnes nées à l'étranger, qu'en pensez-vous ?

Séverine Labat. Je suis atterrée. C'est une proposition qui va à l'inverse du sens de l'histoire. Les individus sont pourvus de multiples allégeances et identités qui, à l'heure de la mondialisation, transgressent l'État nation tel qu'il a été conçu au XIXe siècle. Cette proposition qui revient à interdire la binationalité à certains de nos futurs concitoyens représente une régression contre laquelle nous devons nous élever.

Interdire la binationalité, est-ce réalisable ?

Séverine Labat. L'article 1 de notre constitution pose l'égalité entre tous les citoyens, quelles que soient leurs origines. La proposition de retirer le droit de vote aux binationaux aurait probablement été retoquée par le Conseil constitutionnel, voire par la législation européenne. Cette mesure ne serait sans doute pas passée, mais le débat a eu lieu et il fut nauséabond.

L'objectif de ce débat n'est-il pas de semer le doute dans l'esprit de l'opinion ?

Séverine Labat. Oui, c'est le fond du problème. La première dame de France, si tant est qu'on puisse utiliser ce terme en France, est franco-italienne. Elle porte l'enfant du président de la République. Peut-on imaginer que l'enfant d'un ex-président puisse être privé de son droit de vote ? Eva Joly est, quant à elle, franco-norvégienne. Elle souhaite se présenter à la présidence. Est-ce que cette perspective a dérangé quelqu'un à un moment donné ? En vérité, ceux qui sont visés par ces discours, ce sont les anciens colonisés qui possèdent la nationalité algérienne, marocaine ou sénégalaise, dont on continue de parler comme des immigrés alors qu'ils sont français, pour certains depuis trois ou quatre générations ! À l'époque où le service militaire existait encore, personne ne se posait la question de leur loyauté à l'égard de la nation.

À quand remonte ce débat ?

Séverine Labat. Les premiers à en avoir fait état sont les journalistes de Médiapart, qui ont publié les comptes rendus d'une réunion de la Fédération française de football, au cours de laquelle les dirigeants disaient vouloir appliquer des quotas de binationaux. Mais dans les milieux footballistiques, le débat remonte à 2002, quand la France a été battue par des équipes dont certains joueurs avaient été formés en France. Ça semble déranger beaucoup nos dirigeants que des joueurs aillent jouer dans l'équipe de leur autre pays d'origine. Mais ça ne gêne personne que le Medef aille piller à longueur d'années des cerveaux, chercheurs ou médecins, diplômés et formés par leur État d'origine, main-d'œuvre meilleur marché, prête à l'emploi et dépourvue des mêmes revendications sociales que les Français… Ceux qui gênent, ce sont les binationaux originaires de nos ex-colonies et plus particulièrement ceux qui sont d'extraction populaire. On ne traite pas de la même manière un diplômé fils de ministre et un joueur de foot né à Trappes.

Entretien réalisé par Anne Roy

(1) *La France réinventée, les nouveaux binationaux franco-algériens,* collection « Carrefour euroméditerranéen » dirigée par Aïssa kadri, Publisud, novembre 2010, 24,70 euros.